



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MAIRIE DES LOGES EN JOSAS

Demande d'aide Eau Solidaire

Vous rencontrez temporairement ou durablement, des difficultés à payer vos factures ou charges d'eau. Nous pouvons vous aider !!!!!

Votre demande doit être accompagnée obligatoirement des documents suivants et remise en mairie avant le 1er décembre de chaque année :

- le ou les avis d'imposition du foyer
- les factures de VEOLIA pour une année complète ou
- le relevé des charges émanant du bailleur
- s'il agit d'une demande temporaire, préciser le motif (par ex conséquence de la crise sanitaire) avec justificatif à l'appui .

Vos coordonnées

Nom et prénom :

demeurant

.....

Tél. :

Courriel :

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande et les documents joints sont exacts.

le/.../....

Signature